

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00452

**PARTENARIAT CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE - VOLET
ENTREPRENEURIAT INNOVATION & NUMERIQUE 2017-2019 - AVENANT N°2 -
2019**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Robert KARULAK,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 27 novembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20191114-D20190045210

DATE D'AFFICHAGE :20191127

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019

PARTENARIAT CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE - VOLET ENTREPRENEURIAT INNOVATION & NUMERIQUE 2017-2019 - AVENANT N°2 - 2019

En application de leur convention cadre, Saint-Etienne Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ont mis en œuvre une convention de partenariat portant sur l'entrepreneuriat, l'innovation et le numérique.

I. RAPPEL DES AXES DU PARTENARIAT :

Le partenariat se concentre sur 3 axes :

- **L'entrepreneuriat** avec pour enjeux de pérenniser et favoriser la croissance des « jeunes entreprises », grâce à l'école de l'entrepreneuriat et des programmes dédiés au suivi post-crédation (dont notamment les volets immobilier et financier), avec une attention particulière pour les entreprises en hypercroissance.
- **L'innovation** pour réussir la mise en place du D2IN (Dispositif Intégré pour l'Innovation et le Numérique).
- **Le numérique** pour relever le challenge de l'intégration du numérique dans l'industrie (volet industrie de la programmation Frenchtech Saint-Etienne) dans les processus mais surtout dans les produits, pour être en phase avec la révolution numérique en cours (usine du futur, objets connectés).

Cela se traduit par trois actions :

- **Action 1 : Améliorer l'accompagnement des entreprises hébergées en pépinières**
 - mettre en place un suivi individuel en termes de tableau de bord financier pour environ 40 entreprises,
 - poursuivre la collaboration avec EPURES pour la gestion de l'observatoire économique de la création d'entreprises,
- **Action 2 : Expertise des projets d'innovation (PME et Startups)**
 - expertiser environ 10 projets par an,
 - poursuivre la collaboration entre Novacité et le dispositif MIND de Saint-Etienne Métropole,
- **Action 3 : Accompagner la transition numérique de l'industrie**
 - contribuer à la programmation « territoire d'industrie » et à l'animation de la communauté d'innovation « Manufacture des Technologies du Futur » (MTF).

II. BILAN ET PERSPECTIVES

- **Pour l'action 1 : accompagnement des entreprises hébergées en pépinières**

Une trentaine d'entrepreneurs ont été accompagnés, représentant un total d'environ 100 heures d'accompagnement.

Perspectives

L'année 2019 sera une année de stabilisation du process d'accompagnement.

- **Pour l'action 2 : Expertise des projets d'innovation (PME et Startups)**

Dans le cadre du partenariat, les startups peuvent accéder à l'accélérateur de la CCI, Novacité, et être accompagnées sur une durée d'environ deux ans et demi selon deux phases, chacune étant soumise à la décision d'un jury :

- la première phase de 4 à 6 mois consiste à effectuer un diagnostic 360° de l'entreprise et valider le projet. Elle est suivie d'un passage en comité de labellisation devant un jury d'entrepreneurs. Reste 350 € HT à la charge de l'entreprise.
- la seconde phase consiste à accéder à des experts et prospects pour valider la proposition de valeur, la structuration de la démarche commerciale, l'accès au premier financement et la préparation au scale-up. Reste 2 400 € HT/an à la charge de l'entreprise.

Perspectives

Un appel à projet est prévu courant octobre 2019.

- **Pour l'action 3 : Accompagner la transition numérique de l'industrie**

La CCI se rapprochera de la communauté d'innovation MTF pour étudier le rapprochement entre la biennale des surfaces et son événement GO Fab dédié au manufacturing de demain.

Dans ce contexte, la Chambre de Commerce Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, sollicite Saint-Etienne Métropole pour l'attribution d'une subvention de 50 000 € pour l'année 2019 au titre du programme de partenariat et de soutien convenu avec Saint-Etienne Métropole pour la période 2017-2019.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 50 000 € à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour l'année 2019 au titre du programme de partenariat et de soutien convenu avec Saint-Etienne Métropole pour la période 2017-2019 ;**
- **approuve le projet d'avenant n°2 à la convention triennale 2017-2019 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**

- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement sur le compte INUM Chapitre 65 SUFLI-Subv Fonds Local Innovation.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU